



COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX  
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL

N° 2020/PSH 108

Portant fermeture au public du parc de la  
Duchesse Anne et des aires de jeux

Nous, Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les recommandations du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales concernant la continuité des services publics locaux, actualisées au 21 mars 2020

**Considérant l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19,**  
**Considérant le contexte local,**  
**Considérant la nécessité de prendre les mesures destinées à la protection des populations et à la limitation de la propagation du virus,**

**Sur proposition du Directeur Général des services.**

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le parc de la Duchesse Anne, les aires de jeux des quartiers du Casino, du Portrieux et du Martouret, le plateau sportif de la rue des écoles sont fermés au public à compter de ce lundi 23/03/2020 et jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2 :** le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 23 mars 2020,



Le Maire,  
Thierry SIMELIERE.